

Jura

Autor(en): **A.-M.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nité tels que les infrastructures sociales, la sécurité sociale, la contraception, l'avortement. Le comité de soutien va organiser des débats publics, des assemblées d'information à travers le canton. Quant à la récolte des signatures, le comité avoue recevoir un accueil favorable de la part de la population. Pour lui, cette initiative répond à un besoin. Elle va enfin permettre aux femmes de choisir librement si « elles veulent ou non des enfants et à quel moment elles désirent un enfant ».

Anne Dousse

Jura

Le bureau de la condition féminine a sa responsable

Grande « première » suisse : un bureau de la condition féminine (BCF) à l'échelle cantonale et, tout récemment, la nomination de celle qui le dirigera, Mlle Marie-Josèphe Lachat, 24 ans, licenciée en sciences sociales.

Le bureau en question est rattaché au Département de justice et de l'intérieur ; les rapports qu'il entretiendra avec tous les départements doivent encore être définis. Il faudra donc voir ultérieurement comment s'articulera le travail du BCF et celui des commissions permanentes.

Quelle formation demandaient les protagonistes à la responsable du BCF ? Un diplôme universitaire et puis... on ne savait trop, les modèles helvétiques étant inexistant pour ce poste où il faudra tout inventer, tout créer, peut-être tout apprendre. Pour sa part, Mlle Lachat a fait des stages pratiques lors de ses études dans diverses institutions. En 1978, elle a été l'hôte du ministère français de la condition féminine durant cinq semaines. Elle s'est renseignée en assistant aux réunions de cabinet et aux entretiens de Mme Pelletier, ministre.

Reste à appréhender les réalités jurassiennes au féminin afin de répondre aux vœux de la Constitution : améliorer la condition féminine, favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité, éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet. Mlle Lachat est bien consciente que la réalisation de ce vaste programme n'ira pas sans peine, aussi préconise-t-elle la participation des Jurassiennes. « Le BCF sera ce que les femmes jurassiennes veulent, dit-elle. »

Vraisemblablement, on commencera par lancer une enquête auprès des femmes et des associations féminines. Il faudra considérer les résultats de l'enquête comme un premier révélateur des besoins et des aspirations. Pour notre part, nous souhaiterions que les femmes expriment aussi des propositions concrètes ; ces dernières seraient un début de prise en charge par soi-même, un commencement de recherche et de collaboration. Dans ce sens, le BCF serait un instrument dont il faut apprendre à se servir et non une panacée du style bureau de placement et de dépannage.

Un des objectifs de Mlle Lachat est la reva-lorisation du travail ménager et la promotion de la liberté de choix pour les femmes qui veulent ou non travailler à l'extérieur, le tout chapeauté par la notion d'égalité entre les sexes. Mais il est encore trop tôt pour tirer des plans sur la comète. Attendons que le BCF fonctionne. Pour l'heure, la responsable éprouve un sentiment de confiance mêlé de crainte. Confiance parce qu'elle espère beaucoup des femmes qui ont lutté avec dynamisme pour créer leur canton.

A.-M. S.

Genève

Au Centre de liaison des associations féminines genevoises

C'était le 26 mars, l'assemblée générale des présidentes d'association, sous la présidence de Mme Chambordon.

Ordre du jour chargé, puisque des rapports d'activité furent exposés par la présidente du comité du centre de liaison, la commission juridique, l'association des Vernets d'Arve, les groupes ORPER et le comité de l'Aide aux Mères.

Enfin, les sujets d'actualité de l'initiative en faveur de l'assurance-maternité et du mouvement des femmes pour la paix furent exposés avec leurs nouveaux développements.

A l'unanimité, deux nouveaux membres du comité ont été élues : Mme Tullia Egger, présidente de l'Union des Amies de la Jeune Fille de Genève, et Mme Myriam Mayenfisch, présidente de l'association des mères chefs de famille de Genève.

BvdW

Femmes pour la Paix

Mercredi 9 mai, 20 h. 30, Uni II à Genève, débat public sur le thème « La Paix dans le Monde ». M. Roy Preiswerk, Directeur de l'Institut Universitaire du Développement, parlera du « Surarmement et sous-développement », et M. Alexandre Hay, Président du CICR, parlera de « Comment pouvons-nous contribuer à la paix ! ».

Cours d'expression orale

Inaugurant leur nouveau local, l'Union des Femmes de Genève et l'Association Genevoise pour les Droits de la Femme, organisent un **cours d'expression orale** (par Mme Joye, de Fribourg) qui aura lieu chaque vendredi du 27 avril au 1^{er} juin 1979, de 20 à 22 heures au local, 20 av. G. Motta, rez (bus 3, arrêt Gd Prê).

Ce cours est destiné aux personnes qui désirent acquérir une plus grande aisance à s'exprimer en public.

Le prix sera de Fr. 50. — pour les membres de l'une des associations et de Fr. 60. — pour les non membres.

On peut s'inscrire soit auprès de Mme M. J. Mercier, présidente AGDF, 2, Vidollet, tél. 336779, ou Mme G. Muller, présidente de l'Union des Femmes, 12 b, rue de Bourgogne, tél. 253371, jusqu'au 15 avril 1979.

L'Union des Femmes rappelle que les groupements féminins qui désirent se réunir sont les bienvenus au local et qu'ils peuvent se renseigner auprès de la présidente.

Femmes Seules

Grande activité du groupe féminin interpartis radical, libéral et démocrate-chrétiens, le 14 mars.

Présidé par Mme Denise Kessler, cette réunion-débat permit d'écouter Mme Marie-Laure Beck, députée, qui fit la première une interpellation au Grand Conseil en 1974, pour tenter d'obtenir une allocation maternelle de base. Mmes Beck, Mayenfisch (Association des Mères Chefs de Famille), Steiner et M. Olivier Vodoz parlèrent avec pertinence des difficultés de la femme seule et chef de fa-

mille. Deux idées-force : l'importance vitale de l'éducation du petit enfant, et celle de la nécessité pour la femme seule, souvent mal informée, de s'assumer et de découvrir aide et solutions.

En 1976, on comptait à Genève 6300 chefs de famille dont 5000 femmes, c'est pourquoi il semble si important qu'une allocation à l'éducateur de l'enfant jusqu'à 4 ans soit assurée, ainsi que l'harmonisation professionnelle et scolaire : un chiffre est éloquent, 87 % des adolescents délinquants sont des enfants « à la clé », rentrant à quatre heures dans des logements solitaires.

BvdW

Au « Dispensaire des Femmes » de Genève

Mai 1978, souvenez-vous : un collectif de dix-sept femmes ouvre, 4, rue du Môle, un dispensaire médical pas comme les autres. Auto-géré, le « Dispensaire des Femmes » ne s'adresse qu'aux femmes. Mais surtout, il se singularise par l'exercice d'une médecine différente, fondée principalement sur la prévention. Une médecine d'écoute, où le dialogue et le partage des connaissances transforment les rapports traditionnels entre soignantes et soignées. Et débouche, pour la consultante, sur une prise en charge et une plus grande maîtrise de sa santé et de son destin.

Il apparaît, pour le collectif du dispensaire, que le plus urgent est de « démedicaliser » certaines expériences que chaque femme vit dans son corps. Le processus — une médecine « lente et douce » — passe par une consultation attentive et sans hâte (soit individuelle ou en discussion de groupe), par des rapports chaleureux, sans contrainte et sans complexe, et enfin par des décisions communes.

Originale, l'expérience n'est pas « marginale » dans la mesure où le dispensaire dispose de toutes les autorisations officielles nécessaires et qu'il est reconnu par les caisses-maladie. Sa structure, en revanche, est plutôt inhabituelle. Des rapports de travail démocratiques y ont été créés. Les salaires sont uniformisés quelles que soient les fonctions, les tracasseries administratives assumées par toutes et les décisions prises collectivement.

Prévention et caisse-maladie

Aujourd'hui, le dispensaire, mis en route grâce à des dons privés, est menacé de déficit chronique — de 2000 à 4000 francs par mois — si n'est pas corrigée la disproportion entre le travail fourni et la prise en charge par les caisses-maladie.

Une bonne part de nos consultations relève de la prévention, explique le collectif. Or, dans le système de santé actuel, tout ce qui n'est pas acte médical en soi, tout ce qui tient de l'écoute et de la prévention — qui exige beaucoup de temps et de disponibilité — est peu ou pas du tout remboursé par les assurances. Comment peut-on rentabiliser un établissement comme celui-ci dans ces conditions-là ? Car nous ne voulons pas changer nos méthodes de travail, qui correspondent à une demande évidente, ni diminuer la durée des consultations pour en donner davantage en une journée.

Dans l'immédiat, donc, 50000 francs sont nécessaires pour corriger les décalages et rééquilibrer les finances du dispensaire (le budget mensuel est d'environ 20000 francs). Vos dons seront reçus au CCP Caisse d'épargne 12-2000 C/CS 7753 095.

La Suisse du 19.3.79